

# Succès de l'offre publique d'achat d'Horizon visant les titres Parrot

	COMMUNIQUÉ DE PRESSE Paris, le 11 avril 2019, 20h30 CET
--	--

## **Succès de l'offre publique d'achat d'Horizon visant les titres Parrot**

Parrot a pris acte de la publication ce jour par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») du résultat de la période initiale de l'offre publique d'achat déposée par la société Horizon (« **Horizon** ») sur les titres Parrot (l'« **Offre** ») ouverte du 7 mars 2019 au 10 avril 2019 inclus (cf. avis AMF du 11 avril 2019 n°219C0631).

À l'issue de la période initiale de l'Offre, Horizon devrait détenir, à la suite du règlement-livraison de l'Offre prévu le 16 avril 2019, (i) 17.277.158 actions<sup>1</sup> Parrot représentant autant de droits de vote, soit 57,26% du capital et des droits de vote de Parrot<sup>2</sup>, (ii) 14.927.810 bons de souscription d'actions Parrot de tranche 1 (les « **BSA 1** ») et (iii) 15.079.114 bons de souscription d'actions Parrot de tranche 2 (les « **BSA 2** » et, ensemble avec les BSA 1, les « **BSA** »).

Le seuil de caducité (à savoir la détention par Horizon à l'issue de la période initiale de l'Offre d'un nombre d'actions Parrot représentant une fraction du capital ou des droits de vote de Parrot supérieure à 50%) étant atteint, l'Offre a donc une suite positive.

Il est rappelé qu'Horizon n'a pas l'intention de demander à l'AMF dans le cadre de l'Offre la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions et les BSA Parrot ni de demander à Euronext la radiation des actions et BSA Parrot du marché réglementé Euronext.

Conformément au règlement général de l'AMF, l'Offre sera réouverte aux mêmes termes et conditions dans les dix (10) jours de négociation suivant la publication du résultat de l'Offre. La réouverture de l'Offre ainsi que son calendrier feront l'objet d'avis publiés par l'AMF et Euronext Paris.

L'ensemble de la documentation d'Offre, en ce compris la note d'information d'Horizon et la note en réponse de Parrot ayant respectivement reçu les visas de l'AMF n°19-081 et n°19-082 en date du 5 mars 2019, peut être consulté sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Parrot ([www.parrot.com](http://www.parrot.com)).

### **Avertissement :**

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Parrot décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.*

## A PROPOS DE PARROT

Fondé en 1994 par Henri Seydoux, Parrot est aujourd'hui le premier groupe de drone Européen sur ce marché en pleine expansion. Visionnaire, à la pointe de l'innovation, Parrot est le seul groupe à être positionné sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des équipements aux services en passant par les logiciels.

- Parrot, numéro 2 mondial du marché des drones grand public, conçoit des produits et des logiciels reconnus pour leurs performances et leur simplicité d'usage.
- Parrot dispose aussi d'un portefeuille de sociétés et de participations de premier plan dans les drones professionnels, couvrant équipements, logiciels et services. Les expertises sont principalement centrées sur 3 verticaux : (i) l'Agriculture, (ii) la Cartographie 3D, la Géomatique et l'Inspection, et (iii) la Défense et la Sécurité.

Le Groupe Parrot, conçoit et développe ses produits en Europe, principalement à Paris où est établi son siège et en Suisse. Il compte aujourd'hui plus 600 collaborateurs dans le monde et réalise la grande majorité de ses ventes à l'international. Parrot est cotée depuis 2006 sur Euronext Paris (FR0004038263 – PARRO). Pour plus d'informations : [www.parrot.com](http://www.parrot.com)

## CONTACTS

<b>Investisseurs, analystes, médias financiers</b> Marie Calleux – T. : +33(0) 1 48 03 60 60 <a href="mailto:parrot@calyptus.net">parrot@calyptus.net</a>	<b>Médias grand public et technologiques</b> Fabien Laxague – T. : +33(0) 1 48 03 60 60 <a href="mailto:fabien.laxague@parrot.com">fabien.laxague@parrot.com</a>
---	--

---

<sup>1</sup> Hors les 612.179 actions autodétenues par Parrot.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital social de Parrot composé au 31 mars 2019 de 30.174.681 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

## Pièce jointe

- [Parrot\\_CP\\_SuccèsOPA\\_20190411\\_FR\\_DEF](#)